

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

UFI: EFTY-K0N9-EH0E-V6FR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG

Rue: Hammerbrookstr. 97

Lieu: D-20097 Hamburg

Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0

Téléfax: + 49 (0) 40 2 37 21-363

E-mail: info@matthies.de

Internet: www.matthies.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié
hydroxyde de sodium soude caustique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 2 de 11

P310
P501

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Potentiel de troubles endocriniens aucune/aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié			1 - 3 %
	500-241-6		01-2119976362-32	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			<1 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A, Eye Irrit. 2; H314 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
69011-36-5	500-241-6	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié	1 - 3 %
	par voie orale: DL50 = 500 - 2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5,05 - < 10		
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium soude caustique	<1 %
	dermique: DL50 = 1,350 mg/kg; par voie orale: DL50 = 140- 340 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après contact avec la peau

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.(>= 30 min). Eau-Temperature +20 - +30 °C.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.(>= 30 min). Eau-Temperature +20 - +30 °C. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 3 de 11

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosif pour les voies respiratoires. Corrosion cutanée/irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer les personnes en lieu sûr. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 4 de 11

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Douches d'urgence à disposition, Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

sans limitation Classe de stockage: 2A, 2B, 3, 4.1B, 5.1B, 6.1A, 6.1B, 6.1C, 6.1D, 8A, 8B, 10, 11, 12, 13.

Ne pas stocker ensemble avec: Classe de stockage (1, 5.1A, 5.2, 6.2, 7), Acide fort, Base forte, Comburant, fortes, Agent réducteur, fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition		Effet	Valeur
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié			
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	93,8 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	263 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,53 mg/m³	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	37 mg/m³	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5	

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié	
	Eau douce	0,436 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,544 mg/l
	Eau de mer (rejets discontinus)	0,00544 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,194 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	> 10000 mg/l
	Sol	0,0213 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

@ES04.B001645

Protection des mains

@ES04.B000919 (EN388)

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Epaisseur du matériau des gants: 0,6 mm
Temps de pénétration > 240 min

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.
En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Utiliser une protection respiratoire adéquate Type: S/SL
Classe(s): P2 DIN EN 1149

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
pH-Valeur:	13
Modification d'état	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Inflammabilité	
solide/liquide:	Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 6 de 11

Température de décomposition:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,06 g/cm³
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Base forte, Comburant, fortes, Agent réducteur, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 16722 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié				
	orale	DL50 500 - 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique				
	orale	DL50 140- 340 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 1,350 mg/kg	Lapin	Producteur	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 7 de 11

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h	Piscis	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1-10	72 h	Algae	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1-10	48 h	Daphnia	Producteur	
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 35 - 189	96 h	Piscis	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 40,4	48 h	Daphnia	Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié			
	OCDE 301E	90 %		Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié	2,7700
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique	-3,8800

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 8 de 11

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
69011-36-5	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, ramifié	98		
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique	0		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
HP 8 - Corrosif

Code d'élimination des déchets - Produit

200115 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); déchets basiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200115 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); déchets basiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium soude caustique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 9 de 11

Quantité limitée (LQ):
 Quantité exceptée:
 Catégorie de transport:
 N° danger:
 Code de restriction concernant les tunnels:

5 L
 E1
 3
 80
 E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium soude caustique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:
 Dispositions spéciales:
 Quantité limitée (LQ):
 Quantité exceptée:

C5
 274
 5 L
 E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Marine polluant:
 Dispositions spéciales:
 Quantité limitée (LQ):
 Quantité exceptée:
 EmS:
 Groupe de ségrégation:

-
 223, 274
 5 L
 E1
 F-A, S-B
 alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

A3 A803
 1 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 10 de 11

Passenger LQ: Y841
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

< 5% agents de surface non ioniques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Ne pas vendre ou distribuer à des personnes de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, Labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne

UE: Union européenne

CAS: Chemical Abstracts Service

M-Factor: Multiplication Factor

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute Toxicity Estimate

LC50: Lethal Concentration, 50%

LD50: Lethal Dose, 50%

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Hochdruckreiniger Konzentrat

Date de révision: 10.07.2024

Page 11 de 11

LL50: Lethal Loading, 50%
EL50: Effect Loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-Concentration Factor
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic
vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation
intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
DGR: Dangerous Goods Regulations
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
IE: Industrial Emissions
SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	PC35 Produit de lavage et de nettoyage	-	-	35	-	-	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)